

Les réseaux sociaux

Par **eloise2**, le 21/07/2021 à 13:47

Bonjour

Qu'est ce que vous pensez des réseaux sociaux ? Est ce que vous trouvez qu'il y a assez de lois pour protéger l'identité numérique des individus ? par exemple les cv les agences d'intérim n'hésitent pas à les télécharger sur les comptes de personnes si ils les mettent en ligne alors que parfois les candidats mettent leur profil en ligne uniquement parce que de nos jours les gens qui passent des entretiens que ce soit en début de carrière ou en cours de carrière on leur demande un profil en ligne. Donc difficile d'y échapper. Sinon on vous dit que vous ne savez peut être pas utiliser le digital donc vous passez pour un has been. Déjà que le cliché coté juristes est de ne pas être super doué en informatique.

De l'autre coté tout le monde n'a pas forcément envie de débiller tout son cv sur le web car au final le recruteur si il est intéressé pourrait appeler ou faire venir les candidats (plutôt que d'espionner le profil des gens dans leur dos) . Et je ne parle pas des agences d'intérim qui téléchargent les cv des gens pour se faire leurs bases de données (personne ne les y a autorisées et elles ne devraient le faire que si les candidats les contactent et acceptent si elles étaient correctes).

Je constate avec satisfaction que la plupart de mes collègues juristes pour ceux qui exposent leur identité numérique sur linkedin ne laissent pas leur linkedin ouvert en mode public. Je crois que LinkedIn a un peu changé sa politique aussi par rapport au début. Cependant ca ne veut pas dire que c'est sécurisé pour autant malgré les lois Cnil...

Pour ma part j'avais créer un profil linkedin uniquement lors de mon embauche je l'ai ensuite supprimé car même si je n'étais pas sur un niveau spécialement élevé de qualification des consultants en tout genre avaient récupéré mon mail par ce biais et me spammaient avec des offres (probablement bidons en plus car tout le monde sait que beaucoup d'offres d'intérim sont juste pour faire du sourcing).

A coté de ça quand je cherchais du boulot elles ne m'en ont jamais proposées donc je pense qu'elles devraient s'intéresser aux candidats pas uniquement pour les débaucher quand ils sont en poste mais peut être surtout quand ils n'y sont pas. Il y a plein de gens sans boulot donc qu'elles s'intéressent aux gens qui n'en ont pas ca serait plus intelligent. Même si c'est un business avec pour but de revendre un profil pour se faire une plus value je pense qu'une agence qui n'est pas capable d'aider une personne au chômage et quand il est en poste s'intéresse à lui moi ca ne me donne pas envie de lui faire confiance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/07/2021** à **05:39**

Bonjour

Débat très intéressant ! Moi-même je suis anti réseaux sociaux (si bien que je ne m'occupe pas de la page Facebook de Juristudiant ?

Si j'ai bien compris vous souhaitez vous concentrer sur les réseaux sociaux à dimension professionnelle.

[quote]

difficile d'y échapper. Sinon on vous dit que vous ne savez peut être pas utiliser le digital donc vous passez pour un has been.

[/quote]

C'est vrai ! J'ai eu ce ressenti lorsque j'ai participer à des séminaires de l'APEC.

[quote]

Et je ne parle pas des agences d'intérim qui téléchargent les cv des gens pour se faire leurs bases de données

[/quote]

Dès lors que le CV est exposé au public, n'importe qui peut le récupérer sans pour autant solliciter l'autorisation de l'auteur.